Informations de base

2017/2687(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur le camp de réfugiés de Dadaab **Subject** 6.10.05 Maintien de la paix, missions humanitaires, gestion des crises **Zone géographique** Kenya	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
16/05/2017	Débat en plénière		
18/05/2017	Décision du Parlement	T8-0229/2017	Résumé
18/05/2017	Résultat du vote au parlement		
18/05/2017	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2017/2687(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B8-0300/2017	18/05/2017	
Proposition de résolution		B8-0332/2017	18/05/2017	
Proposition de résolution		B8-0334/2017	18/05/2017	
Proposition de résolution		B8-0336/2017	18/05/2017	
Proposition de résolution		B8-0339/2017	18/05/2017	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0229/2017	18/05/2017	Résumé

Résolution sur le camp de réfugiés de Dadaab

2017/2687(RSP) - 18/05/2017 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 489 voix pour, 31 voix contre et 67 abstentions, une résolution sur le camp de réfugiés de Dadaab (Kenya).

Le texte adopté en Plénière avait été présenté en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ECR, ALDE, Verts/ALE et EFDD.

Les députés rappellent que **le complexe de réfugiés de Dadaab** a été créé en 1991 en tant que solution temporaire pour les personnes qui cherchent refuge et fuient la persécution, la violence et l'instabilité dans la région d'Afrique orientale, et notamment celles qui fuient la guerre civile en Somalie. Ce complexe comprend aujourd'hui 5 camps de différents peuples et couvre une superficie de 50 kilomètres carrés. Les députés rappellent par ailleurs que ce complexe était destiné à accueillir environ 90.000 personnes, qu'il en compte actuellement, selon les estimations des Nations unies, environ 260.000, dont 95% sont originaires de Somalie et 60% ont moins de 18 ans.

Les députés rappellent par ailleurs que **le Kenya accueille actuellement quelque 500.000 réfugiés**, dont le nombre continue d'augmenter en raison de l' insécurité croissante dans la région, notamment au Soudan du Sud. Ils précisent également qu'outre la crise des réfugiés qui perdure dans la région, l' Afrique de l'Est connaît une sécheresse grave, entraînant un risque de famine aggravée dans des régions comme le Soudan du Sud, où 1 million de personnes sont déjà menacées.

Dans ce contexte, les députés saluent l'action du Kenya pour les réfugiés mais soulignent que la **situation actuelle ne peut plus durer** et qu'il est nécessaire que les gouvernements de la région et la communauté internationale dans son ensemble, UE comprise, se mobilisent de manière efficace et coordonnée pour trouver une solution viable à la question des **réfugiés somaliens**.

Les députés appellent spécifiquement les États membres de l'Union à s'engager davantage dans la réinstallation des réfugiés de Dadaab et à considérer **le développement à long terme comme étant l'objectif principal** dans la région. Ils demandent que l'UE joue un rôle de médiateur, afin de contribuer à résoudre les problèmes économique, politique, environnemental et sécuritaire qui sont les causes profondes de la radicalisation et du terrorisme, et la source de la crise des réfugiés.

Les députés saluent l'adoption du plan d'action mondial et régional de Nairobi, qui prévoit une fermeture progressive des camps pour permettre aux réfugiés d'accéder à l'emploi et aux services dans leur pays d'accueil mais soulignent qu'en ce qui concerne la Somalie, il convient de favoriser des retours volontaires.

Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique : tout en soutenant l'avènement de ce Fonds qui vise à éradiquer les causes profondes de la migration irrégulière et des déplacements internes dans la région d'Afrique de l'Est, les députés indiquent qu'il faut utiliser ce Fonds pour aider au retour de personnes du camp de Dadaab **en accordant la priorité**, non seulement au développement économique, mais encore à des **projets portés par les communautés locales** dans la région. Ces projets doivent en particulier viser à améliorer la qualité, l'équité et le caractère universel de l'accès aux services de base et à la formation pour le développement des compétences locales et à répondre aux besoins des communautés vulnérables, y compris des minorités.

Ce Fonds devrait en outre accorder une plus grande priorité à la promotion du développement durable dans la région, par exemple pour pomper de l' eau fraîche.

Sécurité alimentaire et relocalisation : les députés demandent à l'Union et aux partenaires internationaux d'assurer la sécurité alimentaire en Somalie afin d'éviter la famine imminente. Ils demandent en outre à l'Union de veiller à ce que, dans le cadre des programmes de relocalisation dans la région, une attention particulière soit accordée aux catégories de population vulnérables.

Les députés soulignent par ailleurs la nécessité de renforcer la résilience et de dynamiser le **développement des communautés d'accueil** concernées dans la grande région de Dadaab au Kenya, en veillant à ce que le démantèlement progressif du complexe et des services publics fournis dans la ville ne prive pas ces communautés de leurs moyens de subsistance. Il faut notamment penser à plus long terme et à prendre en compte les besoins spécifiques de cette région fragile.

Réduction des aides américaines aux agences internationales : les députés déplorent la décision du gouvernement des États-Unis de réduire de 640 millions de dollars la contribution du pays aux agences des Nations unies et affirment que les contributions volontaires de l'Union aux fonds et agences des Nations unies, qui représentent la moitié de leur budget total, sont essentielles pour préserver la paix et la sécurité dans le monde.